

POL 5520-40
Politique de défense des grandes puissances
Horaire : Jeudi 14h-17h

Enseignant : Sébastien Barthe
Courriel : pol5520barthe@gmail.com
Disponibilités sur rendez-vous
Ce cours utilise Moodle

DESCRIPTIF

Ce cours se propose d'approfondir les connaissances d'une politique de défense spécifique en fonction des interrelations entre le fait politique et le fait militaire et selon la situation géostratégique du pays dont on traite. L'analyse porte à la fois sur les déterminants historiques et organisationnels, ainsi que sur les personnes, les doctrines et les armes qui rendent compte du comportement militaire d'une grande puissance. Ce cours traitera en priorité du cas des États-Unis, mais pourrait aussi éventuellement traiter du cas d'autres pays comme l'URSS, la France, l'Allemagne, le Japon ou la Chine.

OBJECTIFS ET CONTENU DU COURS

La politique de défense et de sécurité nationale d'un État présente une double orientation stratégique et évolue dans deux domaines différents. La première orientation est celle de la politique internationale (sécurité internationale et défense : recours possible à la force, formation des alliances et des coalitions, maîtrise des armements et désarmement, etc.). C'est un champ où les ambitions et les vocations nationales se rencontrent et (quelques fois) se confrontent, où paraissent constamment de nouveaux projets internationaux parrainés par des puissances diverses. La seconde orientation de la politique de défense pointe vers la société nationale elle-même. En effet, la politique de défense fait partie intégrante des politiques industrielles et d'emploi des gouvernements. Lui est souvent consacrée une part importante de la recherche scientifique et du développement technologique au sein des économies nationales et son influence en matière commerciale et fiscale demeure toujours un enjeu d'actualité. Ainsi, la politique de sécurité nationale d'un État est partie intégrante de sa politique intérieure où justement s'affrontent les intérêts de différents groupes sociaux pour s'allouer des ressources nationales limitées. Les ramifications nationales de cette politique sont multiples et surtout cruciales pour la croissance et la prospérité continues du pays. Il n'est donc pas étonnant que tous les États cherchent traditionnellement à se doter d'une politique de défense qui leur donne des pouvoirs suffisants pour réaliser leurs objectifs nationaux et assumer leurs responsabilités au sein de l'ordre politique international tout en tentant de l'influencer.

Dans l'élaboration et l'articulation de ses politiques de défense et de sécurité, un État cherche à concilier plusieurs enjeux et déterminants parfois contradictoires. En premier lieu, la mise en relation entre les fins politiques mondiales qu'il entend réaliser – compte tenu des défis ou des menaces que ses dirigeants perçoivent – et les voies et moyens diplomatiques, stratégiques et militaires envisagés qui lui permettront d'atteindre ces fins. En deuxième lieu, l'adéquation entre les réalisations souhaitées et les objectifs réalisables du point de vue des ressources humaines et matérielles mises à la disposition du pays dans un avenir proche. Enfin, la répartition équilibrée et pertinente des

instruments et moyens entre les différents corps d'armées et systèmes d'armes afin de réaliser les objectifs militaires déterminés par les décideurs politiques.

L'objectif du cours **POL 5520** sera de dresser un panorama des fondements, des acteurs, de l'environnement décisionnel et des principaux enjeux afférents aux politiques sécuritaires de ces États que l'on nomme, pour le meilleur ou pour le pire, les « grandes puissances ». Au travers d'une pédagogie hybride conjuguant des éléments « classiques » et « actifs », le cours vise à développer chez ses participantEs une vision globale et plus raffinée des problèmes de défense et de sécurité qui marquent notre époque.

PÉDAGOGIE

Le cours **POL 5520** est associé aux programmes de Baccalauréat (7760), de Majeure (6120) et de Mineure (8912) en science politique, de Baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI, 7060), de Certificat (4033) et de Mineure (0954) en géographie internationale. Habituellement, les étudiantEs qui le suivent ne sont pas au début de leurs études universitaires et (c'est le plus important) portent un intérêt sincère pour l'étude des problèmes sécuritaires internationaux. Dans tous les cas, il est recommandé d'avoir terminé la plupart des cours d'introduction obligatoires de votre programme avant de suivre **POL 5520**. Le défi pourrait s'avérer plus ardu (mais certainement pas impossible!) pour des étudiantEs fraîchement arrivés à l'université ou qui proviennent de programmes très différents des sciences sociales et de la science politique. Avoir déjà suivi les cours **JUR 1042 – Introduction au droit des relations internationales**, **POL 1350 La guerre et la paix dans la pensée politique**, **POL/GEO 2500 Géopolitique contemporaine**, **POL 4411 Organisations internationales: l'ONU et ses institutions spécialisées**, **POL 4422 Système international contemporain**, **POL 5410 Théories des relations internationales**, **POL 5510 Problèmes militaires et stratégiques** ainsi que **POL 5815 Analyse sociopolitique des conflits armés** est un plus, mais aucun de ces cours n'est officiellement préalable à **POL 5520**.

Au niveau pédagogique, le cours **POL 5520** s'articule autour de deux objectifs. Le premier est d'enrichir les connaissances des étudiantEs sur les déterminants des politiques de défense et de sécurité nationale des États contemporains, en les familiarisant d'abord avec les notions fondamentales du domaine en question. L'atteinte de ce premier objectif passe par l'implication personnelle autant en classe que dans le travail périphérique associé au cours : faire les lectures obligatoires, assister aux cours, prendre des notes, poser des questions, etc. Le second objectif du cours est de développer les habiletés propres aux domaines d'activités vers lesquels les étudiantEs de premier cycle universitaire se dirigent habituellement, que ce soit au niveau professionnel (travail d'analyse) ou académique (études avancées). C'est pourquoi le cours accorde une très grande importance et fait une très grande place à des éléments d'une approche pédagogique « active » : travail en équipe, enseignement par les pairs via des exposés oraux, périodes de questions, réponses, discussions et débats. Pour atteindre ce second objectif, la pratique demeure le meilleur outil de formation. C'est pourquoi vous serez appeléEs à vous joindre à une équipe de travail dès le début de la session. Commencera alors une période intense de travail collectif pour développer ensemble une expertise portant sur les actions et orientations bien réelles d'une « grande puissance » contemporaine. Cette expertise sera intégrée au cours de deux manières. Tout d'abord, chaque équipe devra produire une (relativement) courte présentation d'une quinzaine à une vingtaine de minutes (selon le nombre d'équipes) servant à présenter les grandes lignes de la politique de défense et de sécurité nationale du pays dont elle jouera le rôle tout au long du semestre. Ensuite, les dernières semaines de la session seront consacrées à un jeu de rôle où les équipes devront négocier les modalités de possibles actions multilatérales pour faire face à un ensemble de défis de l'actualité internationale. Bien que cette pédagogie active ne parvienne pas à mettre en branle un véritable exercice de simulation, elle vise cependant à remplir certains objectifs similaires, qui renvoient à des compétences qui certainement essentielles à acquérir lorsqu'on a fait le choix des études en science politique ou dans une discipline connexe: développer ses aptitudes au travail en équipe, développer ses capacités en matière de communication stratégique (structure, clarté, pertinence, concision), contraindre au respect d'échéanciers serrés, être en mesure de faire des concessions pour atteindre un objectif commun, favoriser la participation active à l'acquisition de connaissances de ses collègues.



MANUEL OBLIGATOIRE

Philippe Boulanger, 2015, *Géographie militaire et géostratégie. Enjeux et crises du monde contemporain*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 316 p. Disponible à la Coop UQÀM.

OUVRAGES RECOMMANDÉS

Charles-Philippe David, 2013, *La guerre et la paix : Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, 3^e éd., Paris, Presses de Science Po.

Éric Ouellet, Pierre Pahlavi et Miloud Chenoufi (dir.), 2013, *Les études stratégiques au XXI^e siècle*, Outremont, Athéna, 324 p.

Craig A. Snyder (dir.), 2012, *Contemporary Security and Strategy*, 3^e éd., New York, Palgrave Macmillan, 372 p.

Paul D. Williams (dir.), 2012, *Security Studies: An Introduction*, 2^e éd., Londres et New York, Routledge, 656 p.

Alan Collins (dir.), 2012, *Contemporary Security Studies*, 3^e éd., Oxford et New York, Oxford University Press, 516 p.

John Baylis, James Wirtz et Colin S. Gray, (dir.), 2012, *Strategy in the Contemporary World*, 4^e éd., Oxford et New York, Oxford University Press, 454 p.

Stéphane Paquin et Dany Deschênes (dir.), 2009, *Introduction aux relations internationales : Théories, pratiques et enjeux*, Montréal, Chenelière Éducation, 406 p.

SUJETS DE L'ENSEIGNEMENT MAGISTRAL

Il est impossible de donner au début de la session un calendrier précis du contenu de chacune des séances du cours, dans la mesure où chaque groupe apprend à un rythme différent. Voici cependant les sujets qui devraient être abordés dans la première partie de la session. Cette liste demeure sujette à changements, dans la mesure où des séances de briefing sur des enjeux qui seront abordés lors du jeu de rôle pourraient s'avérer pertinentes, bien que ne pouvant pas être prévues longtemps d'avance.

- **Introduction:** Ce que sont les politiques de défense et de sécurité nationale; les fondements théoriques de la défense en Relations internationales; tour d'horizon des grandes puissances militaires dans le système international contemporain
- **La dynamique des armements:** Les investissements étatiques en matière de défense; la structure de l'industrie globale de l'armement; le commerce et le trafic des armes; le contrôle des armements
- **Les conflits armés contemporains:** L'évolution de la violence armée; types de conflits armés; tendances actuelles: zones de conflits et zones grises
- **L'ONU et la sécurité internationale:** Principes fondamentaux; principaux organes impliqués dans les questions de paix et de sécurité; les missions de paix
- **Éléments de négociation internationale**

CALENDRIER

DATE	ACTIVITÉS
01 – 11 janvier	Présentation du syllabus et du cours + présentation des éléments de l'évaluation
02 – 18 janvier	Conclusion de l'entente d'évaluation + cours magistral
03 – 25 janvier	Cours magistral + finalisation des équipes
04 – 1 ^{er} février	Cours magistral
05 – 8 février	Cours magistral
06 – 15 février	Cours magistral
07 – 22 février	Cours magistral
08 – 1 ^{er} mars	Semaine de relâche
09 – 8 mars	Exposés sur les politiques de défense et de sécurité nationale des pays
10 – 15 mars	Exposés sur les politiques de défense et de sécurité nationale des pays
11 – 22 mars	Conférence internationale #1
12 – 29 mars	Conférence internationale #2
13 – 5 avril	Conférence internationale #3
14 – 12 avril	Conférence internationale #4
15 – 19 avril	Conférence internationale #5

TRAVAUX ET EXIGENCES

ÉVALUATION	NOTE	TYPE	PONDÉRATION	ÉCHÉANCE
Grille d'organisation du travail en équipe	Par équipe	Qualitative	5%	Toutes les équipes: 22 février
Feuille de présentation de la politique de défense et de sécurité nationale de votre pays	Par équipe	Qualitative	10%	Toutes les équipes: 8 mars
Proposition de résolution lors d'une conférence internationale (1X10 points)	Par équipe	Qualitative	10%	22 mars au 19 avril
Positions de départ lors des conférences internationales (4X5 points)	Par équipe	Qualitative	20%	22 mars au 19 avril
Questions synthèse	Individuelle	Qualitative	30%	7 mars
Rapport d'autoévaluation de la performance individuelle et du travail d'équipe	Individuelle	Qualitative	25%	20 avril

QUELQUES MOTS SUR LES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

Des détails cruciaux sur chacun des éléments d'évaluation seront présentés en classe au premier cours: soyez-y!

Grille d'organisation du travail en équipe: Chaque équipe devra fournir une grille détaillant ses membres et leurs tâches respectives tout au long de la session. Cette grille sera disponible uniquement sur support électronique, accessible par la page Moodle du cours.

Feuille de présentation des politiques de défense et de sécurité nationale: Chaque équipe devra fournir un feuillet qui servira d'appui visuel à son exposé oral du début mars. Ce feuillet prendra la forme d'une présentation de type PowerPoint ou Keynote. Un modèle à respecter sera fourni.

Proposition de résolution: Chaque équipe devra produire, une seule fois dans la session, une proposition de résolution en lien avec un des sujets du jeu de rôle. Les équipes n'auront pas le choix du sujet sur lequel elles devront produire leur proposition de résolution. Les propositions de résolutions doivent être envoyés par courriel au pol5520barthe@gmail.com au plus tard le mardi soir précédant une séance de jeu de rôle. Chaque équipe n'envoie qu'un seul document

Positions de départ lors des séances de jeu de rôle: Lorsqu'une équipe n'a pas à produire une proposition de résolution à une semaine donnée, elle doit en contrepartie préparer un document, remis par courriel au pol5520barthe@gmail.com au plus tard le lendemain d'une séance de jeu de rôle, qui énonce sa position initiale sur le projet de résolution commune à l'ordre du jour. Ce document devrait faire environ une page à interligne simple et être l'équivalent d'une intervention allant de 2 à 5 minutes lorsque présentée oralement en classe. Chaque équipe n'envoie qu'un seul document.

Questions synthèse: Plutôt qu'un seul examen à date fixe, l'évaluation de la compréhension de la matière couverte en classe et des lectures se fera au moyen d'une série de questions synthèse demandant un développement moyen (20 à 40 lignes). Les questionnaires pour répondre aux questions seront disponibles uniquement sur support électronique, accessibles par la page Moodle du cours. Prévoir qu'il y aura entre 6 et 10 questions de ce type.

Autoévaluation: L'objectif de l'autoévaluation est de vous permettre de dresser un bilan de votre engagement et de votre participation au cours. Vous devrez non seulement considérer votre performance dans les activités individuelles du cours (assiduité, sérieux, préparation, questions synthèse, etc.), mais également à porter un regard critique sur votre participation aux travaux d'équipe. Le formulaire d'autoévaluation sera disponible uniquement sur support électronique, accessible par la page Moodle du cours.

Présences et retards en classe: L'assiduité au cours est une vertu à laquelle j'accorde beaucoup d'importance. Lorsque vous faites le choix de suivre un cours, vous vous engagez non seulement à faire les travaux et les examens, mais également à participer aux activités qui se déroulent en classe tout au long du semestre. Vous vous attendez certainement à ce que je sois présent à tous les cours, à l'heure, préparé et enthousiaste; je m'attends à la même chose de votre part. La dynamique d'un groupe est toujours grandement affectée, de manière très négative, par un taux d'absentéisme élevé. Pour ce qui est des retards lors des cours magistraux, je m'en remets à votre bon sens civique et à votre honneur. Tentez de les éviter et, si vous arrivez en retard, soyez au moins discrÈtEs pour prendre place : vos collègues ont droit à un environnement propice à l'apprentissage en tout temps. Je pourrais convoquer des retardataires chroniques pour tenter de trouver avec eux et elles des solutions. Pour ce qui est des retards importants lors des temps de discussion, ils seront considérés comme des absences. Les présences et les retards ont des éléments que vous devrez considérer dans votre autoévaluation.

Qualité du français: Ni moi ni le/la/les auxiliaire(s) d'enseignement n'avons le temps de corriger systématiquement les erreurs orthographiques, syntaxiques et grammaticales de vos copies. Des travaux *très lacunaire* au niveau de la langue (orthographe ou style) risque fort de rendre la compréhension de vos propos très ardue, ce qui ne peut qu'avoir une incidence négative notable sur votre résultat final. Il est donc fortement recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de telles situations.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.